Province de Québec Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 1^{er} décembre 2014, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte et les conseillers(e) :

Manon Côté Steve Leblanc Rémi Beauchesne Benoît Couture

Dominic Lapointe

Est absent le conseiller Gilles Gauvreau.

Les membres présents forment le quorum.

2014-12-171 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2014
- 4. Présentation des comptes
- 5. Dépôt Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 6. Avis de motion Règlement #475 amendant le règlement de zonage #452
- 7. Adoption du "Projet de règlement" d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation
- 8. Coût des cartes de membres du Gymnase
- 9. Nomination des pro-maires de l'année 2015
- 10. Déficit accumulé Consolidation en 2015
- 11. Calendrier des séances du Conseil 2015
- 12. SOS Parc Linéaire des Bois-Francs
- 13. Dépôt Plan triennal de répartition et de destination des immeubles CSBF
- 14. Bâtisse du 484 rue Curé-Lemire
- 15. Adoption du Budget 2015 de la MRC d'Arthabaska
- 16. Enfouissement Sanitaire intermunicipale (Ville Disraëli) Adoption Budget 2015
- 17. Réseau Biblio Nommer 2 représentants
- 18. Demande de M. Stéphane Levasseur
- 19. Fête de Noël École primaire
- 20. Fête de Noël CPE Julie Blais et CPE Katy Mercier
- 21. Chemin de St-Rémi Entente de mise en place du projet
- 22. Entente de 3 ans avec la Croix-Rouge
- 23. Chlorure de magnésium (Abat-poussière) Soumission 2015
- 24. Adhésion 2015 Rouli-Bus (Transport adapté)
- 25. Auditeur pour rapport financier 2014
- 26. Correspondance:
 - a) Séance extraordinaire, mardi 2 décembre pour refinancement d'un emprunt (reg 388(391))
 - b) Adoption du budget, lundi 15 décembre 20h
 - c) Remerciement Cegep de Victoriaville (CETAB +)
 - d) Correspondance de la FQM Pacte fiscal transitoire 2015
 - e) Correspondance de M. Sébastien Schneeberger Pacte fiscal transitoire 2015

- f) Demande d'aide financière Pont rang 8
- 27. Période de questions
- 28. Clôture de la séance

2014-12-172 Approbation du Procès-verbal du 3 novembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 3 novembre 2014 soit accepté, tel que rédigé.

2014-12-173 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 79,379.50\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2014-12-174 <u>Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil</u>

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les élus.

2014-12-175 <u>Avis de motion – Règlement #475 amendant le règlement de zonage #452</u>

Le conseiller Dominic Lapointe donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 475 amendant le règlement de zonage #452. Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin:

- De mettre à jour et d'ajouter certaines définitions;
- De mettre à jour la description de l'affectation agroforestière;
- D'abroger le chapitre 8 intitulé "Document complémentaire".

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2014-12-176 Adoption du "Projet de règlement" d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le présent projet de règlement #475 amendant le règlement de zonage #452. Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin:

- De mettre à jour et d'ajouter certaines définitions;
- De mettre à jour la description de l'affectation agroforestière;
- D'abroger le chapitre 8 intitulé "Document complémentaire".

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 12 janvier 2015, à 19h30, au bureau municipal. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2014-12-177 <u>Coût des Cartes de membres du Gymnase</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le coût annuel des cartes de membres pour l'accès au gymnase soit fixer à 50\$/personne ou à 90\$/famille (incluant les enfants de 17 ans et moins).

2014-12-178 Nomination des pro-maires pour l'année 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

DE nommer les conseillers suivants en tant que pro-maires pour les périodes suivantes :

- Gilles Gauvreau pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015;
- Dominic Lapointe pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

2014-12-179 <u>Déficit accumulé - Consolidation en 2015</u>

CONSIDÉRANT le solde du déficit accumulé de 122.399\$ au 31 décembre 2013:

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 957.4 du Code municipal du Québec prévoit qu'un déficit doit être porter au budget de l'exercice financier suivant, sauf s'il prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le déficit accumulé s'explique par des investissements importants faits en 2011 et 2012 et que ces investissements ont été assumés par les revenus de fonctionnement alors qu'ils auraient dus être financés à long terme par un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire pas imputer le total du déficit accumulé sur l'année financière 2015, mais plutôt le répartir sur 3 ou 5 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté;

QUE la municipalité attende les résultats de l'année financière 2014 et que le solde du déficit accumulé au 31 décembre 2014 soit consolidé au cours de l'année 2015.

DE transmettre une copie de cette résolution au Ministère (service de l'informations financière et du financement) afin de leur faire connaître nos intentions.

2014-12-180 <u>Calendrier des séances du Conseil 2015</u>

CONSIDERANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, lesquelles se tiendront le lundi et débuteront à 20 heures :

12 janvier	2 février
9 mars	13 avril
4 mai	1er juin
6 juillet	10 août
14 septembre	5 octobre
2 novembre	7 décembre

2014-12-181 <u>SOS Parc Linéaire des Bois-Francs</u>

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 met en péril l'existence du Parc linéaire des Bois-Francs et sa pérennité;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur le Parc linéaire des Bois-Francs;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura un impact économique négatif régionale puisque selon l'étude réalisée en 2010 " État de la pratique du vélo au Québec" par Écho sondage, les cyclotouristes qui circulent sur le **Parc linéaire des Bois-Francs** et les pistes cyclables des autres MRC du Centre-du-Québec, dépensent annuellement près de 2,400,000\$ en frais d'hébergement, de restauration, divertissement et autres;

ATTENDU QUE depuis 2008, le Parc linéaire des Bois-Francs, par le biais de différentes subventions et des MRC d'Arthabaska et de l'Érable, a investi près de 1,4 million en réfection et améliorations de ses structures sur le sentier, sur cette ancienne emprise ferroviaire appartenant au gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le Parc linéaire des Bois-Francs, un tronçon majeur de 5,358 Km de la Route verte, est un réseau cyclable bénéfique pour la santé de tous et pour la promotion des saines habitudes de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lui demandant de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

2014-12-182 <u>Dépôt – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSBF (2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018)</u>

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire des Bois-Francs (CSBF) pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

2014-12-183 Bâtisse du 484 rue Curé-Lemire

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la corporation acquiert, par acte de vente, sans garantie légale ou conventionnelle de qualité, de **COLLÈGE COOPÉRATIF L'HORIZON**, l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION

Immeuble 1:

Un terrain ou emplacement portant l'adresse civique numéro 484 rue Du Curé-Charles-Lemire, situé sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord, Province de Québec, G0P 1A0, connu et désigné comme étant la subdivision DEUX du lot originaire numéro QUARANTE-QUATRE D (44D-2), du Rang B du cadastre officiel du Canton de Ham, dans la circonscription foncière de Richmond.

Avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, et avec tout le contenu en ameublement, équipements et autres biens mobiliers se trouvant dans la bâtisse érigée sur le susdit immeuble.

Immeuble 2:

Une lisière de terrain située sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord, province de Québec, G0P 1A0, connue et désignée comme étant la subdivision DEUX de la subdivision UN du lot QUARANTE-QUATRE « D » (44D-1-2) du Rang B du cadastre officiel du Canton de Ham, dans la circonscription foncière de Richmond.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE la susdite vente en faveur de la Municipalité est sujette à l'établissement d'une servitude personnelle en faveur de la Fabrique Sts-Anges garantissant le respect des conditions suivantes:

- utiliser l'immeuble à des fins communautaires et publiques seulement, et ce, pour une durée de dix (10) ans. Tout autre usage devra faire l'objet d'une autorisation expresse et écrite de la Fabrique.
- Une clause de non-spéculation par la Municipalité pour une période de dix (10) ans à compter de la date du transfert. Si la Municipalité dispose des immeubles ou l'un d'eux dans cette période, elle devra verser vingt-cinq pour cent (25 %) du produit net de la vente à la Fabrique des Sts-Anges ou toute association personnalisée issue de sa fusion avec d'autres fabriques.
- Fournir gratuitement à la Fabrique Saints-Anges un local adéquat pour ses réunions et autres besoins. Ce local propre et adéquat pourra être situé dans tout immeuble étant la propriété de la Municipalité et non spécifiquement dans l'immeuble du numéro 484 rue Du Curé-Charles-Lemire.

La susdite servitude personnelle annule et remplace toute clause d'usage et de retour stipulée aux termes de anciens titres et plus spécialement celle contenue dans l'acte publié au bureau de la Circonscription Foncière de Wolfe, sous le numéro : 64 384.

QUE ladite vente sera consentie pour et en considération de l'obligation et l'engagement par la Municipalité du Canton de Ham-Nord de payer tous soldes dus, tant en capital, qu'en intérêts, frais et accessoires relativement aux dettes du Collège Coopératif L'Horizon et plus spécialement celle contractée auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francs, aux termes de l'acte suivant :

- Acte d'obligation et d'hypothèque consenti par Collège Coopératif L'Horizon en faveur de La Caisse Populaire de Ham-Nord, reçu devant Me Jeannot Aubert, notaire, le vingt et un août deux mille deux (21 août 2002) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond, le vingt-trois août deux mille deux (23 août 2002), sous le numéro 227 817.

QUE l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels contrats.

QUE François MARCOTTE et **Mathieu COUTURE**, respectivement maire et directeur général de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de cession à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

2014-12-184 MRC d'Arthabaska – Adoption du Budget 2015

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2015 de la MRC d'Arthabaska.

2014-12-185 <u>Enfouissement Sanitaire Intermunicipal (Ville de Disraëli) – Adoption du Budget 2015</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2015 du Site d'Enfouissement Sanitaire Intermunicipal (Ville de Disraëli).

2014-12-186 <u>Réseau Biblio – Nomination de 2 représentants</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOIT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE nommer M. Rémi Beauchesne et M. Mathieu Couture en tant que représentants de la municipalité pour le Réseau Biblio CQLM.

2014-12-187 <u>Demande de M. Stéphane Levasseur</u>

CONSIDÉRANT la demande de m. Stéphane Levasseur, propriétaire du 110 Ancien rang des Chutes, demandant à ce que la municipalité effectue le déneigement de ce chemin sur une distance d'environ 300 pieds excédent l'accès à sa propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE ne pas acquiesser à la demande de m. Levasseur puisque la responsabilité de la municipalité est de donner accès à sa propriété et que le déneigement excédentaire demandé sur cette portion du rang représente du déneigement de nature "privée".

2014-12-188 Fête de Noël - École primaire

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE permettre à l'école primaire d'utiliser gratuitement le centre sportif pour la fête de Noël prévue le jeudi 18 décembre.

2014-12-189 Fête de Noë - CPE Julie Blais et CPE Katy Mercier

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE permettre aux 2 CPE de la municipalité d'utiliser gratuitement le centre sportif pour un dîner de la fête de Noël prévue le vendredi 19 décembre.

2014-12-190 Chemin de St-Rémi - Entente de mise en place du projet

CONSIDERANT QU' un projet touristique d'envergure, le Chemin de St-Rémi, verra le jour en 2015 dans plusieurs municipalités de la région;

CONSIDERANT QUE le Chemin de Saint-Rémi est un parcours accessible 4 saisons par les routes de campagne à travers le Québec (partira du village de Saint-Adrien-de-Ham et passera à Ham-Nord), dont les points d'ancrage sont les villages ruraux;

CONSIDERANT QU' éventuellement, les centaines de marcheurs de ce parcours s'arrêteront peut-être dans notre village pour s'y reposer et se restaurer vu la popularité grandissante de la marche longue durée;

CONSIDERANT QUE la municipalité a accueilli les promoteurs et qu'ils sont venus présenter ce projet et les possibilités de développement qui y sont rattachées;

IL EST PROPOSÉ PAR : REMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord alloue un montant de 1,000\$ et en autorise le paiement pour la mise en place du Chemin de Saint-Rémi.

2014-12-191 Renouvellement de l'Entente de 3 ans avec la Croix-rouge

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE renouveler l'entente de 3 ans (2015 à 2017) avec la Croix-Rouge au coût annuel de 150\$ et d'en autoriser le paiement.

2014-12-192 <u>Chlorure de magnésium (Abat-poussière) Contrat 2015</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat d'achat et d'épandage d'abat-poussière, pour l'année 2015, à la compagnie Calclo pour plus ou moins 80,000 litres de chlorure de magnésium liquide 30% au prix de 0.245\$/litre représentant un total de 19,600\$ plus taxes.

2014-12-193 Rouli-bus – Adhésion 2015

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADHÉRER au transport adapté Rouli-Bus en 2015 pour une contribution de 2,417\$.

2014-12-194 <u>Audit du rapport financier 2014</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER le mandat d'audit du rapport financier 2014 ainsi que l'audit de la reddition de compte annuelle du MTQ à la firme comptable "Serge Leblanc Inc." au prix de 1,850\$ plus taxes.

À cette assemblée, il a été fait mention :

- 1. De la tenue d'une séance extraordinaire, mardi le 2 décembre pour le refinancement d'un emprunt (règlement #388(391));
- 2. de la séance du conseil pour l'adoption du budget 2015 qui se tiendra lundi le 15 décembre;
- 3. d'une lettre de remerciement pour l'appui de la municipalité au projet CETAB + du Cégep de Victoriaville;
- 4. d'une correspondance du président de la FQM concernant le Pacte fiscal 2015;
- 5. d'une correspondance de m. Sébastien Schneeberger concernant sa position sur le Pacte fiscal 2015;
- 6. d'une demande financière acheminée au MTQ relativement à la reconstruction du pont #P-07941 du 8e rang.

Le maire lève l'assemblée à 20h55.	
François Marcotte, maire	Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier